

Proposition 1: Relance des CIQ et création de son Collectif

Pourquoi ? Ce sont des relais de la municipalité auprès de la population. Ils permettent une plus grande proximité entre l'administration et les citoyens.

Comment ? Affiliation des 5 CIQ à la Vie Associative de ville. Une participation au sein des différents structures de la Ville.

Quand ? Septembre 2020

Combien ? Budget de la Vie Associative

Proposition 2: Création des « Maisons de Proximité »

Pourquoi ? Récréer du lien social entre les habitants, faciliter leurs démarches administratives et mailler l'ensemble de la ville.

Comment ? Mise en place au sein de ces « Maisons de Proximité », de services délocalisés de la Mairie. Une délocalisation du service public, sous forme de permanence, au plus proche des administrés tout au long de la semaine.

Quand ? 1er trimestre 2021

Combien ? Frais de gestion (à déterminer). Location du local, matériel (papeterie, informatique).

Proposition 3: Mise en place de 4 Conseillers Municipaux délégués au Quartier

Pourquoi ? Une proximité des élus avec les citoyens manosquins.

Comment ? Délibération du Conseil Municipal.

Quand ? Mars 2020.

Combien ? Sur l'enveloppe d'indemnités des élus de la ville.

Proposition 4: Action de travail solidaire

Pourquoi ? Pour répondre à la montée des violences et des comportements incivils au sein des établissements scolaires ou à proximité.

Comment ? Avec une politique volontariste de la municipalité en partenariat avec le chef d'établissement.

Quand ? Septembre 2020.

Combien ? Néant.

Proposition 5: Lutte contre le gaspillage alimentaire

Pourquoi ? Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire qui représente 170g/personne et par jour.

Comment ? Grâce à l'application « Meal Canteen » (JOKER). La formation des professionnels.

Quand ? Septembre 2020 à Septembre 2023.

Combien ? Prix d'un repas: 3,74€ pour les manosquins.

Proposition 6: Les « Visites Civiques »

Pourquoi ? Sensibiliser les enfants de Manosque aux devoirs civiques d'un citoyen, le rôle d'une Mairie ainsi que les différents actes établis au sein d'une Mairie (mariage, inscription sur les listes électorales etc...)

Comment ? Partenariat avec les directeurs des écoles élémentaires.

Quand ? Dès septembre 2020.

Combien ? Néant.

Proposition 1: Amélioration de la Mobilité et de l'accessibilité pour tous

Pourquoi ? Permettre à tous les citoyens de se déplacer de manière apaisée au sein de la ville.

Comment ? Mise en conformité dans chaque aménagement urbain et voirie. Diagnostic de l'ensemble des arrêts de bus de la ville afin de permettre leur mise aux normes

Quand ? Sur la durée du mandat

Combien ? Clause prévue dans chaque requalification de voirie

Proposition 2: Création de « Action Logement pour les aînés »

Pourquoi ? Lutter contre l'isolement et le manque de moyens de certains de nos aînés

Comment ? Dans le cadre de la requalification de l'habitat du Centre-Ancien, rénovation par la municipalité (ou des partenaires) de certains îlots qui seront fléchés à destination du senior isolé

Quand ? Durant le mandat

Combien ? Dans l'enveloppe générale de la requalification du Centre-Ancien

Proposition 3: Prestation «petit-bricolage»

Pourquoi ? Pour répondre à la dépendance des manosquins les plus fragiles.

Comment ? Financement d'une association qui répondra à ces demandes, avec par exemple la mise en place de salariés en réinsertion sociale, avec un encadrement par un Agent Technique de la municipalité.

Quand ? Septembre 2021.

Combien ? Mise à disposition d'un agent municipal et d'une subvention à l'association.

Proposition 4: Maison médicale de garde

Pourquoi ? Afin de répondre à la fermeture des cabinets généraux en fin de journée et ainsi permettre le désengorgements des urgences.

Comment ? Mise en place d'une structure adaptée à proximité de l'Hôpital en se faisant soutenir par l'Agence Régionale de Santé.

Quand ? Septembre 2024.

Combien ? 50 000€ d'investissement pour le matériel et l'aménagement. Coût de la location amorti par les médecins.

Proposition 5: Maison de santé

Pourquoi ? Répondre à une nouvelle demande médicale et paramédicale. Des manques importants en ville (Gynécologie, Ophtalmo, Pédiatrie).

Comment ? Installation de locaux au sein du Centre-Ville de Manosque.

Quand ? Janvier 2025.

Combien ? Dans l'enveloppe générale de la requalification du Centre-Ancien.

Proposition 6: Favoriser la mobilité des infirmières

Pourquoi ? Une problématique importante existe pour les infirmières de Manosque concernant leur mobilité et leur stationnement ce qui entraîne des impossibilités de traitement pour certains patients.

Comment ? Création d'un fichier des infirmières du bassin manosquin.

Quand ? Dès janvier 2021.

Combien ? Néant.

Proposition 7: Programme Sport/Santé pour les seniors

Pourquoi ?

Comment ?

Quand ?

Combien ?

Proposition 8: Maison « Simone Veil »

Pourquoi ?

Comment ?

Quand ?

Combien ?

Proposition 10: Médiateur inter-culturel

Pourquoi ? Mise en place d'un (ou plusieurs) médiateur inter-culturel qui interviendrait auprès des associations (culturelles, sportives, commerciales), dans les écoles mais également dans l'ensemble des quartiers de la ville. Aucune fatalité ne peut être acceptée devant les territoires abandonnés de la République.

Comment ? A l'aide des associations existantes et des partenaires que la ville de Manosque peut solliciter.

Quand ? Dès septembre 2021

Proposition 11: Formation des acteurs sur le sujet de l'internationalisation

Pourquoi ? Pour répondre à la complexité de notre époque, il faut savoir se former

Comment ? Formation des acteurs, fonctionnaires ainsi que les éducateurs et responsables associatifs

Combien ? Néant

Quand ? Janvier 2022